



Commission économique pour l'Europe**Groupe de travail sur le vieillissement****Douzième réunion**

Genève, 18 et 19 novembre 2019

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Programme du Groupe de travail sur le vieillissement pour le quatrième cycle de la mise en œuvre de la Stratégie régionale du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement de 2018 à 2022**Mise en œuvre du programme de travail du Groupe de travail sur le vieillissement en 2019****Note du Secrétariat****I. Introduction**

1. Le Groupe de travail sur le vieillissement (ci-après le Groupe de travail) de la Commission économique pour l'Europe (CEE) est un mécanisme intergouvernemental créé en 2008 pour faciliter la mise en œuvre de la Stratégie régionale d'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement (ci-après la Stratégie régionale).
2. Le programme de travail du Groupe de travail pour le quatrième cycle de mise en œuvre de la Stratégie régionale pour la période 2018-2022 a été adopté à sa onzième réunion, en novembre 2018 (ECE/WG.1/2018/2). La déclaration ministérielle de Lisbonne (ECE/AC.30/2017/2/Rev.1), approuvée par 46 États membres lors de la Conférence ministérielle sur le vieillissement tenue en septembre 2017 à Lisbonne (Portugal), constitue la base de ce programme de travail quinquennal. Les activités prévues s'inscrivent dans le programme de travail correspondant au volet population du Sous-Programme relatif au logement, à l'aménagement du territoire et à la population pour la période 2018-2019 approuvé par le Comité exécutif de la CEE (ECE/WG.1/2017/5).
3. Le présent document a été établi par le secrétariat en vue de la douzième réunion du Groupe de travail. Il fait le point sur l'exécution de son programme de travail en 2019, en particulier sur les résultats obtenus dans les principaux domaines d'activité que sont les séminaires et les discussions approfondies, la préparation de notes d'orientation assorties d'exemples de bonnes pratiques, le renforcement des capacités et le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie régionale et le renforcement de la base d'information à l'usage des décideurs.



II. Mise en œuvre des principaux volets du programme de travail pour 2019

A. Coopération internationale, échange de données d'expérience et discussions

1. Séminaires sur le vieillissement

4. Le premier séminaire sur le vieillissement, qui s'est tenu le 21 novembre 2018, avait pour thème les liens entre les politiques relatives au vieillissement et les objectifs de développement durable. Il a réuni plus de 50 participants, y compris les représentants de 30 États membres de la CEE et des représentants de la société civile et d'organisations internationales. Les retours à l'issue du séminaire ont été très positifs et les participants ont recommandé de faire en sorte que le programme de travail du Groupe de travail pour 2018-2022 prévoit la tenue de séminaires réguliers.

5. Le deuxième séminaire sur le vieillissement, qui se tiendra le 20 novembre 2019, aura pour thème les soins informels aux personnes atteintes de démence. La problématique des soins informels est arrivée en deuxième position dans le vote organisé lors de la consultation tenue en 2018 avec les membres du Groupe de travail pour choisir les thèmes des séminaires. L'accent ainsi mis sur les personnes atteintes de démence permettra de centrer les discussions sur un groupe d'aidants informels aux prises avec des difficultés spécifiques et de se pencher sur les mesures de soutien que les États membres ont élaborées dans ce domaine. Cette année, les participants auront une occasion exceptionnelle de prendre connaissance de la politique suisse en matière de soins informels ainsi que du plan d'action sur la démence et des mesures de soutien mis en place par le canton et la ville de Genève, grâce à une conférence spéciale et à deux visites qui se dérouleront dans l'après-midi. Ces visites ont été organisées en coopération avec le représentant de la Suisse au Groupe de travail et avec la Haute école de travail social de Genève.

2. Notes d'orientation

6. Les notes d'orientation de la CEE sur le vieillissement fournissent des informations sur les politiques et favorisent l'échange d'exemples de bonnes pratiques entre États membres concernant différents domaines de la Stratégie régionale. Elles réunissent de nombreuses contributions et données d'expérience communiquées par les États membres. Toutes les notes publiées peuvent être consultées sur le site Web de la CEE¹.

7. Depuis la onzième réunion du Groupe de travail, tenue en novembre 2018, deux notes d'orientation ont été publiées comme prévu : la note d'orientation n° 21 (sur l'âgeisme comme obstacle à une vie active plus longue) et la note d'orientation n° 22 (sur les difficiles rôles des proches aidants). La note d'orientation n° 22 a été établie avec les experts du Centre européen de recherche en politique sociale (Centre européen de Vienne). Elle a été publiée avant le deuxième séminaire et constituera un document de fond à l'appui des discussions, au même titre que les nombreux exemples qui ont été fournis pour étayer sa préparation. Le don de l'Allemagne au Fonds pour le vieillissement permet de publier les notes d'orientation à la fois sur papier et sur support électronique.

8. Une note d'orientation n° 23 consacrée à l'égalité des sexes dans les sociétés vieillissantes a été publiée en tant que contribution du Groupe de travail à l'examen régional après vingt-cinq ans de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing sur l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes. La préparation de cette note d'orientation, proposée par la France, avait été décidée par le Bureau à sa réunion de mai 2019. Le coordonnateur de la France sur le vieillissement et son équipe ont dirigé sa rédaction. La préparation d'une note d'orientation n° 24, consacrée à la question du vieillissement en milieu urbain, a commencé à l'automne de 2019, et une première mouture sera présentée au Groupe de travail à sa douzième réunion.

¹ <http://www.unece.org/population/ageing/policybriefs.html>.

9. Deux nouvelles thématiques doivent faire l'objet de notes d'orientation relatives au vieillissement en 2020 : la première concernera les personnes âgées en situation d'urgence et la deuxième sera définie pendant la douzième réunion du Groupe de travail.

B. Lignes directrices et recommandations, services consultatifs et renforcement des capacités

1. Feuilles de route pour l'intégration des problèmes liés au vieillissement

10. Les feuilles de route pour l'intégration du vieillissement, élaborées en coopération avec les États membres et à leur demande, sont des documents d'orientation visant à aider les pays concernés à mieux honorer les engagements qu'ils ont pris dans le cadre de la Stratégie régionale, compte tenu de leurs spécificités.

11. En 2018, le Gouvernement biélorussien a demandé à la CEE de préparer une feuille de route à l'appui de sa stratégie nationale sur le vieillissement. Ce travail, engagé en décembre 2018, comprenait deux missions au Bélarus (une en décembre 2018 et l'autre en avril 2019), au cours desquelles des discussions avec des représentants de l'État et divers acteurs ont alimenté la préparation de la feuille de route. Un consultant a été recruté pour analyser la presse écrite, la presse en ligne et les contenus audiovisuels informatifs afin de comprendre comment les personnes âgées y étaient dépeintes et comment la problématique du vieillissement en général y était traitée. Les résultats de cette étude ont complété l'étude documentaire réalisée par le secrétariat.

12. La feuille de route renferme des chapitres qui traitent de tous les domaines couverts par les engagements inscrits dans la Stratégie régionale, ainsi que des études entreprises, des données collectées, du suivi et de l'évaluation. Elle comprend également une évaluation d'ensemble de la situation ainsi que des recommandations.

13. La première mouture de la feuille de route a été soumise pour consultations aux experts gouvernementaux et aux autres acteurs nationaux et internationaux en avril 2019. Les consultations se sont déroulées en deux temps : d'abord, des rencontres et des discussions de groupe ont eu lieu lors de la visite des collaborateurs de la CEE à Minsk, du 22 au 26 avril 2019, puis des commentaires et des propositions ont été échangés par écrit en mai et juin 2019. Le rapport d'étape sur l'élaboration de la feuille de route a été présenté au Bureau du Groupe de travail à sa réunion de mai 2019.

14. La version finale de la feuille de route a été arrêtée en août 2019 et présentée aux experts gouvernementaux et aux autres acteurs le 1^{er} octobre 2019, à Minsk, lors du Forum sur le vieillissement intitulé « Égalité des chances pour toutes les générations ». La préparation de la feuille de route a facilité l'élaboration parallèle par le Gouvernement d'une stratégie nationale relative au vieillissement. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a appuyé la préparation de la feuille de route en contribuant financièrement et pratiquement à l'organisation des missions sur le terrain, en facilitant les consultations et en assurant la traduction du document en russe.

15. En 2019, le Gouvernement kazakh a demandé à la CEE d'établir une feuille de route pour le Kazakhstan. Le secrétariat a accepté de commencer à travailler sur la feuille de route durant le dernier trimestre de 2019 en entreprenant une étude documentaire et en effectuant une mission d'enquête dans le pays. La rédaction du document et les consultations concernant les recommandations à formuler sont programmées pour le premier semestre de 2020. Les fonds nécessaires à la mise en œuvre de la phase prévue pour 2019 ont été réunis par le FNUAP et par le Programme régional de coopération technique de la CEE.

2. Lignes directrices relatives à l'intégration du vieillissement

16. À sa onzième réunion, le Groupe de travail a décidé d'inscrire l'élaboration de lignes directrices relatives à l'intégration du vieillissement à son programme de travail pour 2019-2020 et de constituer une équipe spéciale à cet effet. L'Équipe spéciale de l'intégration du vieillissement a été créée au printemps 2019. Elle se compose de représentants des États membres de la CEE dont les noms suivent : Allemagne, Autriche,

Bélarus, Canada, Espagne, Irlande, Italie, Portugal, République de Moldova et Tchéquie. Elle comprend en outre des représentants de trois ONG : Ardager Kazakhstan, iLC Canada et Turbota pr litnih v Ukraini (Ukraine). Dans le prolongement de la réunion du Bureau de mai 2019, l'Équipe spéciale a adopté son mandat et le calendrier provisoire de ses travaux, et elle s'est réunie à deux reprises par téléconférence en juin et septembre 2019. Dans un premier temps, l'Équipe spéciale a fait un tour d'horizon des pratiques nationales et les membres ont partagé l'expérience de leur pays respectif. Tous les membres du Groupe de travail ont été invités à participer à cet exercice entre septembre et novembre 2019. Se fondant sur les notes communiquées par les pays et sur les débats de la réunion du Groupe de travail, l'Équipe spéciale résumera les enseignements tirés et recensera les bonnes pratiques nationales et les principaux domaines/modules thématiques qui devront être pris en compte dans les lignes directrices. Les lignes directrices seront établies en 2020. Le document sera rédigé par un consultant avec l'appui des membres de l'Équipe spéciale.

C. Suivi de l'exécution de la Stratégie régionale d'exécution du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et renforcement de la base d'information destinée à alimenter la prise de décisions

1. Indice du vieillissement actif

17. La troisième phase du projet relatif à l'indice du vieillissement actif (IVA-III) qui vise à promouvoir et à faciliter le recours à l'indice pour la conception et le suivi des politiques sur le vieillissement aux niveaux national et infranational a pris fin le 31 août 2019. Au cours de la dernière phase du projet, en 2019, un certain nombre d'activités ont été menées/achevées, en particulier : a) Une étude en Italie sur les résultats de l'IVA pour différents sous-groupes de population, différenciés par sexe, niveau d'éducation, région géographique (Nord, Centre et Sud) et par lieu de résidence (ville/campagne), ainsi qu'en fonction de la structure familiale (type de ménage) ; b) Études pilotes de l'IVA au niveau infranational en Roumanie et en Espagne, suivies des séminaires nationaux à Bucarest (Roumanie), le 30 mai, et à Madrid (Espagne), le 26 août, qui ont permis de débattre de l'hétérogénéité observée en ce qui concerne le vieillissement actif et le degré de réalisation par les personnes âgées dans leur pays ainsi que les réponses politiques possibles ; c) Actualisation/révision des ensembles de données relatives à l'IVA pour les pays de l'Union européenne pour cinq moments différents : 2008, 2010, 2012, 2014 et 2016 (IVA pour 2010-2018) ; d) En coopération avec les points de contact nationaux et/ou les équipes de recherches, actualisation/révision des données issues de l'IVA pour un certain nombre de pays non membres de l'Union européenne : Macédoine du Nord, Norvège, République de Moldova, Serbie et Suisse. Tous ces contenus peuvent être consultés sur la page d'information relative à l'IVA².

18. Le rapport analytique relative à l'IVA pour 2018 a été établi en mai 2019 à partir des données révisées pour les pays de l'Union européenne pour la période comprise entre 2008 et 2016. Il a été publié à l'occasion de la réunion des parties prenantes sur l'indice du vieillissement actif, à Bruxelles, le 17 juin³. La réunion était organisée conjointement par la CEE et la Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion de la Commission européenne. Y ont participé quelque 75 représentants de ministères spécialisés dans les questions relatives au vieillissement, d'offices nationaux de statistique, de centres de recherche et d'ONG venus de 36 pays. Outre le rapport analytique de 2018, les lignes directrices relatives à l'application de l'IVA dans différents contextes ont été présentées et des discussions interactives de groupe ont eu lieu entre utilisateurs de l'IVA (décideurs à différents niveaux). De même, la version test de l'outil en ligne de visualisation de l'IVA a été présentée et les participants ont été invités à soumettre des commentaires et des propositions avant la publication de la version finale.

² <http://www.unece.org/population/aai.html>.

³ On trouvera davantage d'informations concernant la réunion des parties prenantes à l'adresse <http://www.unece.org/index.php?id=51438>.

19. Même si la troisième phase du projet relatif à l'IVA a pris fin, à l'approche du quatrième cycle d'examen et d'évaluation de la stratégie régionale d'exécution du Plan international de Madrid sur le vieillissement, les plans de calcul de l'IVA pour 2020 et 2022 sont à l'étude, et il est envisagé de fournir un appui spécialisé aux États non membres de l'Union européenne dans le but de faciliter le calcul de l'indice à des fins de suivi.

2. Programme relatif à la situation des hommes et des femmes au fil des générations

20. Le secrétariat a continué à servir de pivot pour la gestion des données du Programme et à coordonner le réseau des coordonnateurs nationaux baptisé « Conseil des partenaires du Programme ». C'est en cette qualité qu'il a coorganisé une réunion de ce Conseil le 23 octobre 2019 à Paris (France), juste avant la quatrième Conférence des utilisateurs du Programme (24 et 25 octobre 2019). En tant que coordonnateur du Conseil, le secrétariat de la CEE joue un rôle important en faisant le lien entre les responsables de la gestion et du développement du Programme et les responsables de sa mise en œuvre au niveau national.

21. La CEE gère la soumission des données par les équipes nationales et traite les demandes des scientifiques et des experts qui souhaitent utiliser les données issues du Programme dans le cadre de leurs travaux⁴. Le Programme est l'une des principales sources de données pour les recherches menées en vue de l'élaboration de politiques portant sur les tendances et processus démographiques dans la région de la CEE. Les données et résultats de travaux de recherche issus du Programme ont été utilisés dans certains contextes pour le calcul des indicateurs de l'indice du vieillissement actif et ont été à l'origine, ou ont encouragé l'adoption, de certaines mesures ayant trait à la faiblesse de la fécondité et à l'équité intergénérationnelle.

3. Autres éléments du programme et activités connexes

22. Les membres du Groupe de travail de l'Allemagne, de l'Autriche et de la France ont illustré par des exemples nationaux les politiques relatives à l'apprentissage intergénérationnel et à la formation au numérique au cours de la Table ronde consacrée à l'ODD 4 « Apprendre sans limites », tenue dans le cadre du Forum régional pour le développement durable (Genève, 21 et 22 mars 2019). Ces exemples ont également alimenté les discussions qui ont eu lieu dans le cadre de l'examen du domaine thématique « Éducation, formation, apprentissage tout au long de la vie et renforcement des capacités lors de la dixième réunion du Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement, à New York.

23. Une rencontre parallèle consacrée à la question du vieillissement et de l'égalité des sexes a été organisée le 29 octobre 2019, à Genève, sous l'impulsion de l'Allemagne, de la France et de l'Italie, lors de la réunion d'examen régional Beijing+25 (29 et 30 octobre 2019). Les débats étaient centrés sur les difficultés et les solutions possibles présentées dans la note d'orientation n° 23.

24. Le secrétariat a appuyé le Bureau régional du FNUAP pour l'Europe orientale et l'Asie centrale dans l'organisation de deux rencontres sous-régionales importantes en 2019 : la Conférence sur les tendances démographiques et les politiques relatives à la population fondées sur des faits en Europe orientale et en Asie centrale (Tbilissi (Géorgie), 14 juin) et la Conférence sur les tendances démographiques, le capital humain et le développement durable en Europe du Sud-Est (Sarajevo (Bosnie-Herzégovine), 21 et 22 octobre). Ces deux rencontres ont été l'occasion d'évoquer l'appel à reconnaître le potentiel de l'allongement de la vie lancé par la Conférence ministérielle de Lisbonne et la mise en œuvre de la Stratégie régionale.

III. Conclusions

25. La Déclaration ministérielle de Lisbonne de 2017 a constitué un cadre de référence important s'agissant de rationaliser les activités relatives à la mise en œuvre et au suivi de

⁴ Les utilisateurs inscrits peuvent consulter les données à l'adresse www.ggp-i.org.

la Stratégie régionale dans la région de la CEE. Le rôle fondamental du Groupe de travail sur le vieillissement en tant que facilitateur de la mise en œuvre de la Stratégie régionale a une nouvelle fois été réaffirmé par la prorogation de son mandat jusqu'à la fin de 2022 et par la décision, adoptée par la Commission à sa soixante-huitième session, le 10 avril 2019, d'appuyer le changement de nom du Groupe de travail sur le vieillissement en « Groupe de travail permanent sur le vieillissement » et d'adopter le mandat révisé du Groupe de travail (en attendant l'approbation par l'ECOSOC à sa session de 2020). Le Groupe de travail a obtenu des résultats importants et offert un cadre de coopération utile aux coordonnateurs nationaux pour l'échange d'informations et de données d'expérience.

26. Les récentes contributions financières et en nature, notamment le don de l'Allemagne au Fonds consacré au vieillissement en décembre 2018, l'accueil de la onzième réunion du Bureau à Lisbonne par le Portugal, les contributions d'experts de la France et du Centre européen de recherche en politique sociale (Centre européen de Vienne) et la traduction de notes d'orientation par le Portugal et l'Allemagne, entre autres, ont aidé le Groupe de travail à mener à bien les activités prévues dans son programme de travail pour 2019. Les fonds extrabudgétaires reçus au titre du projet conjoint avec la Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion de la Commission européenne ont permis de disposer des ressources nécessaires pour poursuivre les travaux sur l'indice du vieillissement actif et promouvoir son utilisation dans l'élaboration des politiques et le suivi des effets des mesures relatives au vieillissement actif.
